

# Règlement relatif à la location du bus et de la remorque du HC FM

(Décision du comité du HCFM du 4 août 2011)

Location à	Prix
Equipes du mouvement juniors	Gratuit, y compris essence.
Equipes actives	Taxe de base 100 francs, y compris 100 km; kilomètres supplémentaires facturés à hauteur de Fr. 0,50 / km Bus restitué avec le plein d'essence.
Tierces personnes	Taxe de base 100 francs, y compris 100 km; kilomètres supplémentaires facturés à hauteur de 1.-- fr / km. Bus restitué avec le plein d'essence.
Membres du club	Taxe de base 100 francs, y compris 100 km; kilomètres supplémentaires facturés à hauteur de 0.80 fr / km. Bus restitué avec le plein d'essence.
Locations voyages de plus de 1'000 km	Décision ponctuelle du comité
Location de la remorque (si celle-ci est louée en plus du bus)	Forfait de 50 francs le 1 <sup>er</sup> jour. Jours supplémentaires : 25 francs par jour
Location de la remorque (si celle-ci est louée sans le bus)	Forfait de 50 francs par jour

**Le chauffeur du bus doit être connu.  
Il n'est pas autorisé à consommer de l'alcool.**

Le présent règlement entre en vigueur le 01.09.2011